

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-702/SG/CG portant reconduction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Société des eaux gazeuses d'Indochine

n° 71-702/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
5 mai 1971

Numéro JO  
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro  
25 mai 1971

### TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des faux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout' autre impôt dans les conditions prévues par l'

#### article 11

63-18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société des eaux gazeuses d'Indochine pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1 janvier 1971.